Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Var

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'ARTIGNOSC sur VERDON Séance du 18 septembre 2020

Nombre de conseillers

en exercice 11 de présents 08

de votants 10

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à 18 heures 45 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Mr Serge CONSTANS, Maire

Etaient Présents: Mmes Maria-Térésa LIOTARDO, Christine MESSAGER, Joëlle ROUVIER, Pascale

SOLE:

MM. Jacques AVANIAN, Patrick FALCHI, Sylvain GARRON;

Absents représentés: Mme Céline BARRE donne pouvoir à M. Serge CONSTANS;

M. Bernard DE WACHTER donne pouvoir à Mme Christine MESSAGER

Absent excusé: M. Joachim DA CUNHA

Secrétaire de séance : Mme Christine MESSAGER ;

N° 2020-09-037

Pour : 10

Contre: 00

Abstention: 00

## ACQUISITION DE MATERIEL ET DE MOBILIER : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune à l'intention d'acquérir du matériel:

- Pour la voirie : changer toutes les ampoules d'éclairage public par des ampoules à
- Pour le secrétariat de mairie : un nouvel ordinateur ;
- Pour la salle multi activités « LE VERDON » : une machine à glaçons ;
- Pour le coin repas de l'école communale : un four à micro-ondes, un four mixte à vapeur.

Il précise que ces acquisitions peuvent faire l'objet d'une subvention (FRAT) de la région.

Monsieur le Maire présente un plan de financement :

Montant des acquisitions envisagés :

23 143 € HT

Région (FRAT):

12 000 € HT

Autofinancement:

11 143 € HT

Reçu en préfecture le 29/09/2020



Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de D: 083-218300051-20200918-DEL202009037-DE subvention de la région au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire

(FRAT) afin d'alléger la part communale dans le financement de ce projet.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

• APPROUVE le projet et le plan de financement pour l'acquisition de matériel et de mobilier, tels que présentés par Monsieur le Maire ;

SOLLICITE auprès de la région l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) afin d'alléger la part communale dans le financement de ce projet.

• AUTORISE Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

> Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON Les jours, Mois en an que dessus

Le Maire, Serge CONSTANS

